Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission Nº 10

chargée de l'examen du postulat de Mme Nawel KHEMISSA : « *« Logement d'abord : Son Nom sur la porte" Pour une stratégie qui marque des buts à la Pontaise* »

Présidence :	Vincent VOUILLAMOZ, vert'libéral
Membres :	Roland PHILIPPOZ, remplace Samuel de Vargas, socialiste ; Yvan SALZMANN, rempl. Benoît Gaillard, socialiste ; Séverine GRAFF, socialiste ; Paola RICHARD-DE PAOLIS, socialiste ; Olivier BLOCH, libéral-radical ; Coralie DUMOULIN, libérale-radicale ; Jean-Claude SEILER, rempl. Jacques Pernet, libéral-radical ; Ilias PANCHARD, rempl. Valéry Beaud, Les Verts ; Prisca MORAND, rempl. Olivier Thorens, Les Verts ; Romane BENVENUTI, Les Verts ; Nawel KHEMISSA, Ensemble à Gauche ; Josée-Christine LAVANCHY, UDC.
Municipalité	Grégoire JUNOD, Syndic Culture et Développement urbain
Accompagné par	Guillaume DEKKIL, Responsable Bureau de développement et projet Métamorphose
Notes de séances	Natalia MONTOWTT, vivement remerciée

Lieu : Salle des commissions, Hôtel de Ville, Place de la Palud 2

Date : 10 juin 2024

Début et fin de la séance : 17h00 – 17h55

Discussion générale

L'initiante explique que ce projet a aussi été déposé au niveau cantonal, par la députée lausannoise Céline Misiego. Le système actuel d'accès au logement par paliers fonctionne pour certaines personnes mais reste toutefois déficient. Elle propose donc de développer à plus grande échelle le modèle de *housing first*, qui existe déjà dans plusieurs pays européens. Lancé en 2008, il a surtout fait ses preuves en Finlande. Le dispositif a aussi été reconnu par le canton de Vaud dans le rapport de commission du postulat de Céline Misiego. L'initiante estime que c'est le meilleur modèle pour améliorer le quotidien des personnes en situation d'itinérance. Elle rapporte que le GREA[1] a démontré que le modèle de *housing first* contribue à diminuer la consommation de drogue en plein air, un enjeu fort présent en ville de Lausanne.

Le président relève qu'il s'agit non seulement d'un projet de *housing first*, mais aussi de son implantation sur le site du stade de la Pontaise, raison pour laquelle la Municipalité est représentée par les personnes en charge du développement urbain. Il estime qu'il aurait été toutefois intéressant d'avoir la contribution de la Municipale Émilie Moeschler en charge de la cohésion sociale, et que les deux aspects du postulat devraient être distingués.

[1] GREA : Le Groupement romands d'étude des addictions https://www.grea.ch/
L'article mentionné : https://www.grea.ch/sites/default/files/recommandations_grea_15.09.2023.pdf

Monsieur le Syndic annonce que la Municipalité soutient le concept du *housing first* et que la Ville soutient des projets dans ce sens, même si leur organisation relève d'abord des acteurs cantonaux. Il rappelle également que lorsqu'il était directeur du logement entre 2011 et 2016, il avait lui-même initié un tel programme sous l'égide de la psychiatrie communautaire. S'agissant spécifiquement du postulat, il estime cependant que le projet *housing first* fait sens si les logements sont dispersés dans différents endroits, dans une approche de mixité. Concentrer des logements *housing first* à la Pontaise en fait beaucoup moins. Il suggère de modifier le postulat dans ce sens.

Le président suggère à la postulante de supprimer la mention « sur l'emplacement du stade de la Pontaise » dans la conclusion du postulat.

Une commissaire demande s'il y a des statistiques de ce modèle en Finlande ou d'autres pays qui l'ont mis en place. Elle pense que ce n'est pas le rôle de la société de prendre en charge les personnes qui consomment de la drogue et qu'il ne faudrait pas les concentrer dans un seul lieu.

Une commissaire a trouvé une étude qui démontrait une perception plutôt négative à New York dans les années 1990, ainsi que quelques études plus récentes. Elle dit que ces études ont montré des effets de bord car les personnes qui vivaient dans la rue ont soit des problèmes psychologiques, soit de consommation de substances. Il leur faudrait donc des accompagnements autres que la seule mise à disposition d'un logement. Ces études soulignent également le risque que le financement de tels projets se fasse au détriment des accueils temporaires préexistants, laissant encore plus de personnes à la rue.

Une commissaire précise qu'initialement ce projet était prévu pour des personnes qui sortaient d'une institution médicale, et risquaient de se retrouver directement dans la rue. Il pense que ce modèle est efficace pour les personnes qui entrent dans ces critères. Il va donc soutenir le postulat mais va suivre la proposition du Syndic.

D'autres commissaires abondent dans ce sens.

L'initiante confirme que son postulat propose de mettre ce projet en place parallèlement aux dispositifs existants. Elle explique que les personnes se retrouvent à la Riponne pour socialiser, et que le postulat ne vise pas à créer un ghetto mais de proposer un suivi psychosocial aux personnes qui y seraient logées. Le livre « Psychiatrie, hôpital, prison, rue, malades mentaux : la double peine » note que la rue est pathogène. Elle dit que toute personne, qu'elle ait des troubles psychiques en amont ou pas, développe des comorbidités après 3 jours de vie à la rue, puis des troubles psychiques après 6 mois. Elle souligne que le rapport de commission du canton de Vaud dénombre 360 personnes qui se sont retrouvées dans les hébergements d'urgence lausannois en 2020 et que 10% de ces bénéficiaires étaient considérées comme résidentes, qui auraient donc pu bénéficier du *housing first*.

Une commissaire concède que la rue tue et empire la situation des individus.

Un commissaire demande qu'une partie de la Pontaise soit préservée.

Un commissaire s'oppose également à la création d'une sorte de ghetto. Il dit qu'il y a un bâtiment en face du musée Romain de Vidy, qui était prévu pour ce type de projet et demande un bilan de celui-ci et s'il répond en partie à la demande du présent postulat.

L'initiante rapporte avoir participé au projet Le Patio qui se base en réalité sur de nombreux critères d'accès, dont notamment une recherche active d'emploi ou d'apprentissage. Ce projet existe depuis 2016 avec 61 appartements. Les résultats sont positifs mais ne fonctionne pas sur les mêmes principes que le *housing first*. Elle confirme par ailleurs être d'accord avec la proposition du président de modifier la conclusion du postulat.

Conclusions de la commission :

Suivant la proposition du Syndic et du président, la postulante a accepté de son plein gré la modification de la conclusion de son postulat en supprimant la mention « sur l'emplacement du stade de la Pontaise »**.** La nouvelle conclusion du postulat stipule que :

> Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de
>
> Développer un ou plusieurs projets pilotes de « logement d'abord » (Housing First), en coordination avec les acteurs locaux en partant de tous les modèles positifs et reconnus comme efficaces, et des résultats de la recherche de l'HETSL.

Vote de la commission, portant sur la conclusion modifiée :

9 oui **2** non **2** abstentions

Lausanne, le 27 septembre 2024

Le rapporteur
Vincent VOUILLAMOZ